

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft
Band: 23 (1923)
Artikel: Les médailles du Collège de Vevey de 1840 à 1862 [suite et fin]
Autor: Lugrin, Ernest
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173036>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les médailles du Collège de Vevey de 1840 à 1862

(Suite et fin.)

Dès l'année 1840 jusqu'à l'année 1847, nous n'avons pas d'indications relatives à des crédits votés par la Municipalité de Vevey pour une commande de médailles à distribuer aux élèves du Collège ou dans les autres écoles de cette ville. Les rares renseignements que nous avons pu nous procurer sur cette période de sept années se résument en quelques sommes accordées, non pour des médailles, mais pour de simples prix en argent, délivrés par catégories d'élèves, dont la plus favorisée recevait des pièces de 10 batz et la dernière 2 batz seulement. Le 17 avril 1841, la distribution se fit dans l'église de Sainte-Claire, et l'on a lieu d'admettre qu'il était d'usage, à cette époque, de procéder à cette solennité scolaire dans l'enceinte de cet édifice.

En mars 1848, la Municipalité s'occupe d'un préavis de la Commission d'inspection des écoles, relativement aux prix à décerner aux prochaines promotions et à leur nature. Elle décide qu'une somme de 400 £ sera consacrée à ces derniers et charge la Section économique de faire confectionner des médailles en argent, dont une partie fut effectivement délivrée le 22 mai suivant. Ces pièces sont de trois catégories et sont classées en *grandes*, *moyennes* et *petites* médailles. Les premières, estimées d'abord à la valeur de 29 1/2 batz, le sont aussi à 18 batz ; les moyennes, de 25 1/2 batz passent à 12, et les petites de 12 à 6 batz. Comment expliquer cette différence d'estimation autrement que par le poids et l'épaisseur

de ces diverses pièces, sinon par leur module, resté probablement le même pour chaque catégorie en particulier ?

Voici, du reste, le détail des distributions de prix effectuées pour le Collège de 1848 à 1855, telles qu'elles sont mentionnées dans les procès-verbaux de la Municipalité :

Le 22 mai 1848, on délivre des prix (médailles) pour une somme totale de 138 francs.

Le 27 avril 1849, sur la demande de M. le directeur du Collège, il lui est délivré pour les prix de promotion :

8 médailles grandes	à 29 1/2 batz pièce	..	£	23.60
9 » moyennes	à 25 1/2 » »	..	»	22.95
55 » petites	à 12 » »	..	»	66.—
				£ 112.55

Le 24 avril 1850, il est remis au même directeur pour les prix accordés aux écoliers à l'occasion des promotions :

4 médailles grandes	à 18 batz pièce	£	7.20
12 » moyennes	à 12 » »	»	14.40
50 » petites	à 6 » »	»	30.—
				£ 51.60 ¹

Le 16 avril 1851, il a été remis cinq grandes médailles, onze moyennes et trente et une petites et, le 23 du même mois, sont décernées aux élèves :

5 médailles grandes,	comptées chacune à	Fr.	2.60
10 » moyennes,	» »	»	1.75
30 » petites	» »	»	0.85 ²

¹ Sur la proposition de la Section économique, la Municipalité fixe la valeur des médailles pour le Collège, les petites à 6 batz au lieu de 12, les moyennes à 12 batz au lieu de 25 1/2, et les grandes à 18 batz au lieu de 29 1/2.

² Nouvelle monnaie.

Le 26 avril 1852, on délivre cinquante-quatre médailles, savoir : neuf grandes, dix moyennes et trente-cinq de petit module, sans indication de valeur en francs, et l'année suivante, 27 avril, on tire de la caisse et on livre au président de la Commission des écoles, « pour être « délivrées en prix aux promotions du Collège et des « écoles » : huit médailles de grand module, trente-trois de module moyen et quarante-sept du module plus petit.

Il n'y a pas d'indications pour 1854, mais en 1855 (23 avril), la Municipalité alloue 700 francs qui lui sont demandés pour la fête annuelle des promotions, plus les *vingt* dernières grandes médailles en argent qui restaient à disposition, et dont la plupart, sinon toutes, sont très probablement décernées aux élèves du Collège.

Dès lors, aucune mention de prix n'est faite jusqu'en avril 1861, où le Conseil décide qu'il sera demandé à la Commission des écoles s'il n'y aurait pas lieu de remplacer les prix, qui se distribuent en *objets divers*, par des médailles frappées aux coins que possède la commune, et qu'il lui soit fait rapport sur cette question.

Il est à présumer que le rapport de la Commission scolaire proposa, dans sa réponse, une distribution de livres, puisque, en mars 1862, elle se prononce pour le maintien de ce mode de récompenses, et ajoute à son préavis qu'il serait à souhaiter que les livres à distribuer fussent revêtus d'une estampille leur conférant « un cachet particulier ». Pour ce qui concerne le Collège, la même commission émet le vœu que l'estampille reçoive un caractère artistique et soit placée de préférence sur la couverture. Enfin, revenant à la question des médailles, elle reconnaît qu'il pourrait y avoir avantage à en reprendre la distribution, mais en petit nombre, et seulement pour en gratifier les élèves les plus distingués, plus à même que d'autres d'en apprécier la valeur.

Ces vues de la Commission scolaire engagent le Conseil

à les soumettre à l'examen de la Section économique, qui fera rapport sur « ce qu'il conviendrait d'adopter et « de mettre immédiatement à exécution ».

Avec l'année 1862, dont nous venons de fournir quelques données, nous croyons devoir mettre un terme à notre étude sur les prix-médailles de Vevey. Nous nous croyons d'autant plus autorisé à le faire que le peu d'informations que nous pourrions fournir désormais ne contribueraient pas à enrichir de beaucoup cet intéressant objet. En effet, dès 1862 jusqu'à 1875 et plus tard, en l'absence de renseignements précis, nous en sommes réduit à des suppositions plus qu'à des faits positifs. Une constatation s'impose cependant, c'est la possession par d'anciens élèves du Collège de Vevey de médailles reçues par eux au terme de chaque année scolaire à la fin du siècle dernier et jusqu'à nos jours. Ces prix, frappés au moyen des coins que possède la commune, et offerts dans d'élégants écrins, sont du type à la Minerve assise, appuyée sur un bouclier et couronnant un enfant, et du module plus petit, aux armes de Vevey, avec, au revers, la légende traditionnelle **PRÆMIUM DILIGENTIÆ**, entourée d'une couronne de feuilles de vigne. Ces pièces, du même module pour celles de type pareil, ne diffèrent que par le poids, suivant les catégories de prix ou peut-être les années de distribution.

Mais avant de clore cette étude, nous devons encore insister, d'abord sur la véritable originalité qui s'attache à la collection entière des médailles du Collège de Vevey, surtout de celles de la première période, ces prix rectangulaires, modelés et fondus par les orfèvres veveysans.

Les circonstances d'ailleurs, qui accompagnaient la distribution de ces prix : exercices de tir à l'arc, à l'arbalète ou à l'arme à feu, représentations théâtrales, participation des diverses autorités communales à ces

manifestations, et, au surplus, invitation d'honorer, par sa présence, Monseigneur le Bailli, qui associait ainsi le gouvernement de LL. EE. de Berne à la solennité des promotions du Collège, constituent un ensemble de faits assurément très dignes d'être remarqués¹.

En terminant ce modeste travail sur les prix du Collège de Vevey, nous devons payer un tribut de reconnaissance à M. le D^r Eugène Demole, de Genève, qui est bien l'instigateur de notre essai, et auquel nous sommes redevable de mainte direction utile, ainsi qu'à M. Julien Gruaz, de Lausanne, qui nous a secondé dans nos recherches d'archives. Nos meilleurs remerciements s'adressent également à M. Émile Hahn, conservateur au Musée national de Zurich; à M. le D^r Wegeli, directeur du Musée historique bernois; à M. le D^r Engeli, conservateur du Cabinet de numismatique de Winterthur. Grâce à l'obligeance de ces messieurs, qui nous ont procuré, par la photographie, d'excellentes reproductions des prix de Vevey appartenant à leurs musées respectifs, nous avons été en mesure de compléter le catalogue qui s'ajoute à notre étude. Enfin, notre gratitude doit rendre hommage à plusieurs renseignements qui nous ont été donnés par M. le D^r G. Grunau, de Berne, par M. Th. Grossmann, de Genève, ainsi que par M. Recordon, directeur du Collège de Vevey.

Lausanne, mars 1923.

Ernest LUGRIN.

¹ M. Paul Bordeaux, membre d'honneur de la Société suisse de numismatique, nous a adressé à ce sujet d'aimables lignes, auxquelles il joint des procès-verbaux de la Société française de numismatique, dont il est président honoraire. Nous remercions M. Bordeaux de son envoi.

Dans la séance du 10 janvier 1920 de la Société sus-nommée, cet éminent numismate a présenté une médaille assez remarquable en son genre. Cette pièce fut fondue à l'occasion d'une représentation théâtrale donnée à Lyon le 5 juin 1667, par les rhétoriciens de la Très Sainte Trinité de la compagnie de Jésus, en présence du Prévôt des marchands et des échevins de Lyon, fondateur de leur collège. Il y a bien quelque analogie entre les rhétoriciens de Lyon en 1667 et les collégiens de Vevey; ce rapport n'a point échappé à M. Bordeaux.